



---

Le 16 décembre 2019

---

# **Rapport du Budget Primitif 2020**

## **Budget principal**

## **Budget annexe du théâtre**

## SOMMAIRE

	<i>page</i>
<b>1 Situation financière et politique budgétaire</b>	<b>4</b>
1.1 Constat sur la situation financière de la Ville	
1.2 Principaux objectifs de dépenses	
<b>2 Section de fonctionnement</b>	<b>5</b>
2.1 Recettes	
2.1.1 Produits des Services	6
2.1.2 Fiscalité	7
2.1.3 Dotations et allocations	9
2.1.4 Autres recettes	11
2.1.5 Recettes exceptionnelles	11
2.2 Dépenses	
2.2.1 Charges à caractère général	12
2.2.2 Ressources humaines	15
2.2.3 Dépenses de gestion courante	17
2.2.4 Dépenses financières	17
2.2.5 Dépenses exceptionnelles	17
<b>3 Section d'investissement</b>	<b>19</b>
3.1 Dépenses	
3.1.1 Dépenses d'équipement et travaux	19
3.1.2 Emprunts et dettes	23
3.2 Recettes	
3.2.1 Dotations d'investissement	23
3.2.2 Subventions d'investissement	24
3.2.3 Emprunts	24
3.3 Encours de dette	
<b>4 Tableaux de Synthèse</b>	<b>25</b>
4.1 Section de fonctionnement	
4.2 Section d'investissement	
<b>5 Théâtre</b>	<b>26</b>
5.1 Section de fonctionnement	
5.2 Section d'investissement	

# INTRODUCTION

Les Budgets primitifs (BP) 2020 de la Ville et du budget annexe du théâtre municipal sont soumis au vote du Conseil municipal en séance du 16 décembre 2019.

Le Débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 18 novembre 2019.

Le budget a été construit avant le vote définitif de la Loi de Programmation des Finances Publiques et s'est basé sur le projet de Loi (PLF). Ses principales incidences sur notre Ville sont :

- ✚ La poursuite de la suppression par étape de la taxe d'habitation
  - Perte de l'autonomie fiscale des communes
  - Compensation par l'Etat (à ce jour) du manque à gagner, mais blocage du niveau de recettes
  - Forte proportion de citoyens ne participant plus au financement de leurs services municipaux
- ✚ L'accentuation des effets de péréquation pour la Dotation Globale de Fonctionnement
  - Hausse nationale des Dotations de Solidarité Rurale et Urbaine mais...
  - Effets négatifs sur la Ville de Fontainebleau (fin de la DSU)
- ✚ La baisse des dotations d'investissement

Le Compte Administratif 2019 n'étant pas voté, le BP 2020 sera élaboré sans reprise des résultats 2019 ni les « Restes à Réaliser » 2019. Ces derniers seront intégrés lors du vote du Budget Supplémentaire 2020.

Le budget étant voté avant l'établissement du Compte administratif de 2019, les tableaux prennent pour référence historique le Budget 2019.

Le budget 2020 reprend les choix exposés lors du débat d'orientation budgétaire du 18 novembre 2019 que l'on peut résumer en 2 priorités :

- ✚ Action volontariste sur l'ensemble des dépenses
  - Maîtrise des frais de fonctionnement
  - Finalisation des grands projets d'investissement entrepris
  - Maîtrise de la dette
- ✚ Renforcement de l'offre et de la qualité des services à la population
  - Nouvelles prestations offertes et moyens supplémentaires pour les actions existantes
  - Stabilité des tarifs des prestations pour les bellifontains
  - Pas de hausse des taux d'imposition
  - Lancement de projets ou d'études d'investissement ambitieux sur le patrimoine et les espaces publics.

L'objectif de cette année 2020 est de conforter nos marges de manoeuvre, tout en maintenant notre niveau d'engagement vis à vis de la population.

Il convient de noter que l'année 2020 sera marquée par le renouvellement des Conseils Municipaux.

## 1. La situation financière et la politique budgétaire pour 2020

### 1.1 Constat sur la situation financière de la Ville

La Ville évolue depuis plusieurs années dans un contexte financier contraint qui nécessite un pilotage et une planification précise des dépenses.

Les recettes n'augmentent que très peu en raison de 3 éléments :

- . La stagnation des dotations de l'Etat
- . La volonté de stabiliser les taux de fiscalité locale
- . La volonté de pratiquer des tarifs adaptés pour les services offerts aux bellifontains

Les dépenses contraintes (frais de personnel et contrats d'entretien) représentent 80% des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, pour financer nos investissements, un effort constant de rigueur budgétaire doit être mené pour préserver un bon niveau d'autofinancement. Couplé à la recherche de subventions d'équipement, cette politique financière doit permettre de recourir le moins possible à l'endettement.

### 1.2 Principaux objectifs d'évolution des dépenses en 2020

#### **Fonctionnement**

Le Budget Primitif (BP) 2020 est élaboré sur la base d'une stabilité des dotations de l'Etat et des taux d'imposition directe .

Un effort particulier est prévu pour maintenir les charges à caractère général (chapitre 011) au-dessous du niveau du BP 2019 et de limiter les dépenses de personnel (chapitre 012) en stabilisant les effectifs.

#### **Investissement**

En 2020, la mise à l'étude et le démarrage de plusieurs nouveaux chantiers sont prévus : Aménagement de la place de l'Etape, 3<sup>e</sup> tranche de travaux pour l'église, mur de Ferrare, Musée Art et histoire militaire, nouveau groupe scolaire Léonard de Vinci, bâtiment de la Mission, nouvelle phase de la piste cyclable Gare-Grand Parquet. L'objectif en terme de dépenses d'équipement est de revenir à un niveau de dépenses d'équipement de 5,4m€.

## 2. La section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20/BP19
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>21 704 844,46</b>	<b>21 887 291,00</b>	<b>21 673 221,00</b>	<b>-0,1%</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>22 788 364,00</b>	<b>22 929 291,00</b>	<b>20 713 572,00</b>	<b>-9,1%</b>

### 2.1 Recettes

Les recettes affichent une relative stabilité depuis 2013 marquée par la baisse des dotations de l'Etat sur la période. La suppression de la taxe d'habitation, ajoutée à diverses mesures antérieures en matière de fiscalité directe, contribue à diminuer encore davantage l'autonomie financière de notre collectivité. Si les dotations sont globalement maintenues au niveau national et local, l'accentuation des effets de *péréquation* est défavorable à notre commune.

Le budget anticipe une hausse modérée des Produits de services et des impôts et taxes (+1,6%) et une légère baisse des dotations (-0,4%). La baisse globale de -0,1% est essentiellement liée à la fin de la rétrocession des recettes de "saison de chauffe" par le Syndicat de géothermie (-467 400€), classées en Produits exceptionnels en 2019.

Précision technique : A la demande de la trésorerie, des recettes de stationnement et d'occupation du domaine public ont été reclassées du chapitre 73 au chapitre 70. Ce montant représentait 780k€ au budget 2019. Si on retire les données du BP2019, l'évolution 2019/2020 est de :

- ✓ +9,1% pour les produits des services (2 344 720€ au BP2019) en lien avec les recettes de la DSP Stationnement.
- ✓ +0,4% pour les Impôts et taxes (14 302 355€ au BP 2019) avec des taux d'impôts locaux figés.

Chapitre	RECETTES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20/CREDITS19
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 564 720	1 564 720	2 556 986	1,6%
73	IMPOTS ET TAXES	15 082 355	15 082 355	14 360 595	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 120 043	4 088 000	4 102 440	-0,4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	575 526	575 526	549 700	-4,5%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	253 600	468 090	15 500	-93,9%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	108 600	108 600	88 000	-19,0%
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 704 844</b>	<b>21 887 291</b>	<b>21 673 221</b>	<b>-0,1%</b>

### 2.1.1 Produits des services (chapitre 70) : Accroissement de l'offre de services et maintien des tarifs à la population

Les produits des services regroupent les recettes issues des services publics facturés aux usagers, les droits de place, les refacturations de personnel et de frais ainsi que les droits de stationnement.

- Les droits d'entrées des équipements culturels (bibliothèque, école de musique, école de dessin)
- Les redevances dans le secteur périscolaire (centre de loisirs, restauration scolaire, étude, accueil matin et soir, Nébul')
- Les redevances sportives (stages sportifs et activités multisports)
- Les redevances d'occupation du domaine public et les concessions du cimetière
- Le remboursement des charges locatives du parc privé de la ville
- La mise à disposition à titre onéreux de matériel
- Le remboursement des frais de personnel du théâtre et du personnel mis à disposition (CAPF, CCAS)
- Les recettes liées au stationnement.

Service	BP 2019	BP 2020
Bibliothèque	5 000	4 000
Ecole de Dessin	20 000	20 000
Ecole de Musique	231 760	231 760
Manifest.& Fêtes	2 500	2 500
<b>Pôle Culture &amp; Evenements</b>	<b>259 260</b>	<b>258 260</b>
Centre de Loisirs	136 000	144 000
Enseignement	349 000	338 500
Forum Jeunes	18 300	17 300
Sports	57 000	55 000
<b>Pôle Solidarité enfance &amp; Jeunesse</b>	<b>830 628</b>	<b>554 800</b>
Patrimoine	15 000	15 000
Urbanisme	0	0
Voirie/Stationnement*	144 000	1 020 000
Voirie/Réseaux	20 300	21 000
<b>Pôle Cadre de Vie</b>	<b>179 300</b>	<b>1 056 000</b>
Service Financier	50 000	96 000
Personnel	433 400	512 314
Population	82 460	79 613
<b>Pôle Administration générale</b>	<b>664 295</b>	<b>687 927</b>
<b>Total Produits des Services</b>	<b>1 564 720</b>	<b>2 556 987</b>

\* reclassement comptable

#### Politique de tarification :

En matière de tarification des services publics municipaux, suite à la refonte de grilles tarifaires basée sur les quotients familiaux, il n'a pas eu de hausse des recettes en 2019, afin de préserver le pouvoir d'achat des bellifontains.

La hausse des recettes en 2020 n'est due qu'à l'augmentation de l'offre de services aux habitants : Adhésions à la Médiathèque, Centre de Loisirs, Culture.

De même au Conservatoire de musique et d'art dramatique, la création d'une filière et maîtrise voix à compter de septembre 2019 se traduit par des recettes plus importantes.

Les recettes liées aux activités périscolaires, à la restauration scolaire à Léonard de Vinci, sont réajustées selon les effectifs prévisionnels et la grille tarifaire.

Pour la jeunesse, la mise en œuvre de nouveaux séjours au ski et à la mer induit des recettes supplémentaires.

### Droits de stationnement :

Pour les droits de stationnement, il existe plusieurs modalités de recettes selon le type de gestion. Le forfait post stationnement a été mis en œuvre courant 2018. Après une année pleine d'exploitation, l'évolution des usages semble positive et les recettes tendent pour le moment à progresser.

La mise en place de cette réforme a provoqué de fortes fluctuations comptables : Le forfait post-stationnement a été intégré en 2019 aux recettes des communes pour 144.000€ .

Cependant, l'Etat a imposé parallèlement un système de péréquation qui garantit le maintien des revenus antérieurs à l'ex-STIF et à la Région. Est ainsi apparue une atténuation de recettes des Amendes de police, annoncée en cours d'année 2019 pour 184.301€. La Ville est d'autant plus pénalisée que la péréquation est faite sur les recettes N-2 et que nos recettes sont basées sur N-1 sur la base de barèmes ... revus à la baisse entre-temps.

Le tableau ci-dessous montre que les recettes devraient progresser (de 106.000€) mais sont plus que neutralisées par les reversions (-184.301€).

<b>DROITS DE STATIONNEMENT</b>	<b>BUDGET 2019</b>	<b>BUDGET 2020</b>	<b>BP20 - BP19</b>
70383 REDEVANCE DE STATIONNEMENT	-	560 000	560 000
70384 FORFAIT POST-STATIONNEMENT	144 000	200 000	56 000
<b>TOTAL chapitre 70</b>	<b>144 000</b>	<b>760 000</b>	<b>616 000</b>
7338 AUTRES TAXES (dont stationnement)	510 000	-	- 510 000
<b>TOTAL chapitre 73</b>	<b>510 000</b>	<b>-</b>	<b>- 510 000</b>
<b>TOTAL RECETTES STATIONNEMENT</b>	<b>654 000</b>	<b>760 000</b>	<b>106 000</b>
7398 Péréquation Amendes de police	-	184 301	184 301
<b>TOTAL ATTENUATION DE RECETTES</b>	<b>-</b>	<b>184 301</b>	<b>184 301</b>
<b>RECETTES NETTES STATIONNEMENT</b>	<b>654 000</b>	<b>575 699</b>	<b>- 78 301</b>

A noter en complément, que pour les stationnements en ouvrages gérés par le délégataire Interparking, les recettes sont enregistrées au chapitre 75. Au vu du chiffre d'affaires, la Ville perçoit une redevance dite variable. La recette de la DSP est estimée à 250.000€ pour 2020.

### **2.1.2 Fiscalité (chapitre 73) : Poursuite de la stabilité des taux de fiscalité directe locale**

 **Fiscalité directe** : Elle regroupe les taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) et d'habitation (particuliers, entreprises et locaux vacants), pour la part affectée aux communes.

- La taxe d'habitation :  
Les dernières déclarations du gouvernement concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales indiquent un report d'une année de la suppression totale de cet impôt pour tous les contribuables :
  - 2018 : Baisse de 30% de la TH
  - 2019 : Baisse de 65% de la TH
  - 2020 : Baisse de 80% de la TH
  - 2021-23 : Suppression totale

Même si l'Etat compense la perte de cette recette communale, la perte de l'effet dynamique de cette taxe au regard de la hausse des bases d'imposition engendrera une perte d'autonomie de ressources pour notre commune.

Les recettes de cette taxe resteront inchangées à 4 860 000€ .

- La taxe foncière et taxe sur foncier non bâti :

En 1ère lecture, l'Assemblée a voté une augmentation des bases de 0,9%, inférieure à celle de 2019 (+2,2%) en raison d'une moindre hausse de l'indice d'inflation de référence.

Les recettes de la taxe foncière sur le bâti sont estimées à 6 735 000€ .

- Les taux d'imposition :

Malgré ce contexte et pour la cinquième année consécutive, les taux actuels d'impôts locaux (TH et TF) resteront au niveau de ceux votés en 2016. Ils resteront inchangés en 2020.

L'ensemble des recettes de fiscalité est chiffré à 11 858 000€.

Fiscalité	Taxes	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Bases	Taxe habitation	29 226 840	29 823 000	30 643 000	30 643 000	0,00%
	Foncier bâti	25 402 689	25 851 000	26 189 000	26 424 701	0,90%
	Foncier non Bati	60 911	202 700	221 900	223 897	0,90%
	<b>TOTAL</b>	<b>54 690 440</b>	<b>55 876 700</b>	<b>57 053 900</b>	<b>57 291 598</b>	<b>0,42%</b>
Evolution		1,19%	2,17%	2,11%	0,42%	
Taux	Taxe habitation	15,86%	15,86%	15,86%	15,86%	0,00%
	Foncier bâti	25,49%	25,49%	25,49%	25,49%	0,00%
	Foncier non Bati	117,25%	117,25%	117,25%	117,25%	0,00%
Produits	Taxe habitation	4 635 376	4 729 927	4 859 979	4 859 980	0,00%
	Foncier bâti	6 475 145	6 589 420	6 675 576	6 735 656	0,90%
	Foncier non Bati	331 355	237 666	260 178	262 519	0,90%
	<b>TOTAL</b>	<b>11 441 876</b>	<b>11 557 013</b>	<b>11 795 733</b>	<b>11 858 155</b>	<b>0,53%</b>

Au-delà de ces produits, l'Etat verse également à la commune des allocations compensatrices suite à des mesures législatives impactant le niveau de recettes perçues par les collectivités locales. Ces allocations d'un montant de 266 400€ sont enregistrées en chapitre 74 (voir infra).

#### Attribution de compensation :

Chaque commune est différemment impactée en fonction des compétences initialement transférées à leur EPCI de rattachement avant la fusion et les attributions de compensation sont recalculées après chaque nouveau transfert de compétence.

En 2018, l'attribution de compensation pour Fontainebleau a été révisée en commission CLECT suite à la restitution de la voirie communale par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), ainsi que le transfert par la Ville à la CAPF de l'action sociale d'intérêt communautaire, du relais d'assistance maternelle, des eaux pluviales, ainsi que de la mobilité-gares routières scolaires.

En 2019, aucun changement de périmètre n'a concerné Fontainebleau. De ce fait, l'attribution de compensation perçue par la Ville doit être inchangée, au titre du fonctionnement (894 960€) ainsi qu'au titre des investissements (compétence voirie).

#### Taxe sur électricité (TCFE):

Elle est versée par les différents fournisseurs d'électricité. Elle fait l'objet d'une revalorisation de 1,3% du tarif principal.

La recette est estimée à 360.000€.

🚧 **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :**

Elle est prévue à 20.135€.

🚧 **Taxe additionnelle sur les droits de mutation :**

La commune perçoit une taxe additionnelle sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

Pour 2020, le marché de l'immobilier local devrait rester dynamique, avec une hausse des prix plus limitée et des conditions d'emprunt toujours favorables en matière de taux. Il reste cependant des incertitudes dues aux mouvements sociaux et la réforme des retraites.

Compte tenu des réalisations 2019 évalués à 1 250 000€, il est proposé d'inscrire un montant de 1 200 000€ en 2020 .

🚧 **Fonds National de garantie individuel des ressources (FNGIR) :**

Montant prévu stable : 14.600€

🚧 **Droit de place :**

Montant prévu : 13.500€

Regroupement ou libellé	BP 2019**	BP 2020	Evolution BP2020/ BP2019
Rôles généraux (TH-FB - F.N.B.)	11 795 734	11 857 400	0,5%
Attribution de compensation (TP)	890 221	894 960	0,5%
<b>Total contributions directes</b>	<b>12 685 955</b>	<b>12 752 360</b>	<b>0,5%</b>

Taxe sur l'électricité	350 000	360 000	2,9%
Droits d'enseignes	37 000	20 135	-45,6%
Taxe addit. aux droits de Mutation	1 200 000	1 200 000	0,0%
FNGIR *	14 600	14 600	0,0%
Divers (droit de place)	14 800	13 500	-8,8%
<b>Total autres taxes</b>	<b>1 616 400</b>	<b>1 608 235</b>	<b>-0,5%</b>

\*Fonds national de garantie individuelle des ressources

<b>IMPOTS &amp; TAXES</b>	<b>14 302 355</b>	<b>14 360 595</b>	<b>0,4%</b>
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------

\*\* BP2019 : montant à périmètre comparable à 2020

**2.1.3 Dotations et allocations (chapitre 74) : baisse de 3% des dotations de l'Etat, compensée par la hausse ponctuelle du FCTVA**

Les concours financiers de l'Etat à la ville de Fontainebleau se répartissent en 3 grands groupes :

- Les dotations pour le fonctionnement courant de la collectivité,
- Les dotations de solidarité et autres dotations spécifiques,
- Les allocations de compensation permettant de compenser en totalité ou partie les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération, réduction ou plafonnement des bases ou taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe.

🚧 **La dotation forfaitaire**

Jusqu'en 2017, la dotation forfaitaire a subi une forte baisse, en raison de la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques. Ainsi, cette dotation a été réduite d'environ un tiers entre 2013 et 2017.

Depuis 2018, un nouveau pacte entre l'Etat et les collectivités locales a permis de stabiliser ce montant. La dotation forfaitaire est budgétée au même niveau qu'en 2019 soit 2.970.000€ (montant comparable à 2017 et 2018).

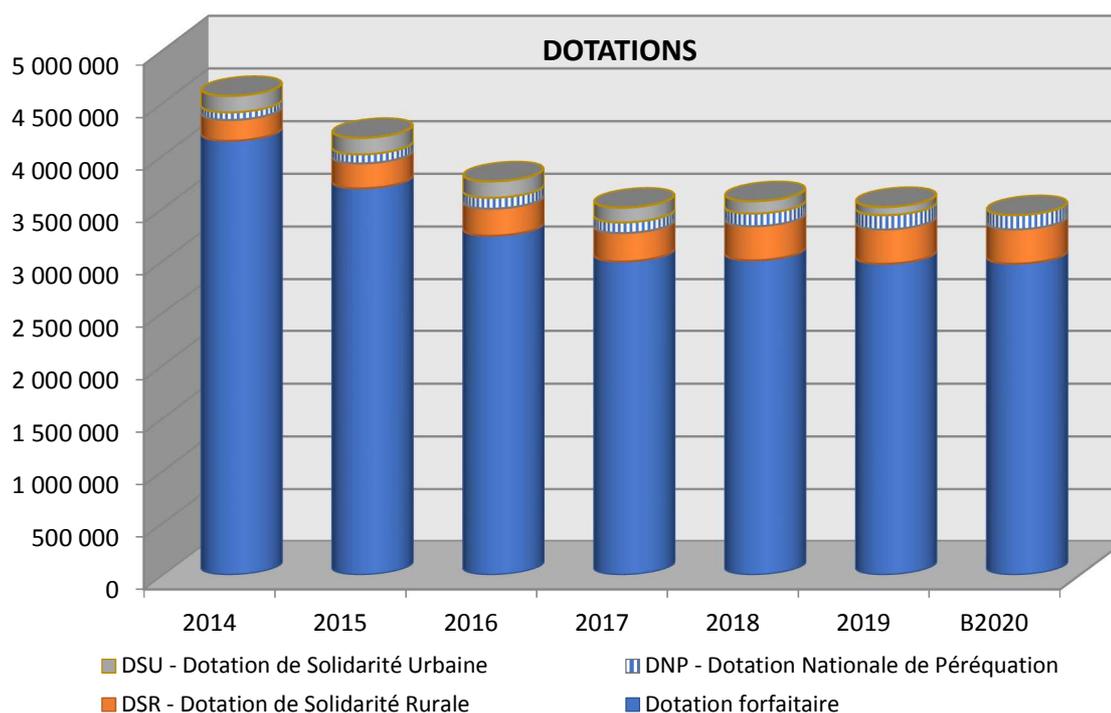
### Les dotations de solidarité

L'Etat a fait le choix d'augmenter certaines dotations de péréquation, dans un souci de rétablir une équité relative entre les territoires.

La ville de Fontainebleau est éligible à l'une d'entre elles, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : Après une hausse entre 2014 et 2018, voici une nouvelle dotation dont le montant n'augmente plus. Nous prévoyons donc sa stabilité à 326 000 € en 2020 .

Notre commune n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) depuis 2017 suite à une révision de critères d'éligibilité, mais elle a perçu une garantie de sortie du dispositif (117 209€ en 2018 soit 75% de la dotation de 2017, puis 78.140€ en 2019 soit environ 50% de 2017).

En 2020, cette dotation est définitivement perdue.



### Autres dotations et subventions :

La ville de Fontainebleau est également éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP): avec 135.245€, c'est la seule dotation en progression en 2019 .

Par prudence, ce budget n'est pas augmenté soit 135.000€.

Une partie des dépenses de fonctionnement est éligible au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Ce fonds est attribué sur la base des dépenses de l'année N-1. Le niveau de cette catégorie de dépenses a permis de déclarer un montant supérieur aux prévisions en 2019.

Nous prévoyons un montant au moins équivalent en 2020 soit 126.000€.

Les autres dotations prévues sont les suivantes : Dotation sur les titres sécurisés (25.000€), dotation pour le recensement (2940€) et les subventions de fonctionnement comme pour le conservatoire, les accueils de Loisirs et le CEJ par la CAF (248.300€). L'ensemble de ces recettes est ciblé à 276.240€.

Regroupement ou libellé	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Evolution BP2020/ BP2019
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	3 000 000	2 969 389	2 970 000	-1%
DSR (Dotation de Solidarité Rurale)	344 000	326 008	326 000	-5%
DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)	70 325	78 140	0	-100%
DSI (Dotation spéciale Instituteurs)	2 800	2 800	2 800	0%
<b>TOTAL DGF (741) + (745)</b>	<b>3 417 125</b>	<b>3 376 337</b>	<b>3 298 800</b>	<b>-3%</b>
Allocation compensation de T.H.	229 552	229 552	230 000	0%
Allocation compensation de TF	36 122	36 122	36 400	1%
<b>Total allocations compensatrices (7483)</b>	<b>265 674</b>	<b>265 674</b>	<b>266 400</b>	<b>0%</b>
Dotation ou Fonds National de Péréquation	126 500	135 245	135 000	7%
FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1	40 000	40 000	126 000	215%
Autres participations et subventions	270 744	270 744	276 240	2%
<b>Total dotations et participations (74)</b>	<b>437 244</b>	<b>445 989</b>	<b>537 240</b>	<b>23%</b>
<b>DOTATIONS &amp; SUBVENTIONS</b>	<b>4 120 043</b>	<b>4 088 000</b>	<b>4 102 440</b>	<b>0%</b>

#### 2.1.4 Autres recettes (chapitre 75) :

Elles regroupent essentiellement les revenus des immeubles et la redevance versée par les délégataires pour le marché forain et pour le stationnement .

Ces recettes sont en hausse entre le BP2019 et le BP2020 :

##### Revenus des immeubles :

Le parc de logement voit sa gestion améliorée : les recettes passant de 236.500€ à 241.000€ soit +1.9%.

##### Redevances et concession :

La Délégation de service public (DSP) Interparking sur stationnement en ouvrage(250.000€), la DSP pour le marché Forain (49.000€) et le chauffage R1 (9500€) représentent 308.500€ soit +1%

##### Refacturation de frais de personnel et de frais

#### 2.1.5 Recettes exceptionnelles (chapitre 77) :

L'essentiel de ces recettes concernait, les années précédentes, la réversion des produits de la saison de chauffe du Syndicat de Géothermie à la Ville. Cette réversion était effective avec une année de décalage. La dissolution du Syndicat étant programmée, aucune recette n'est donc prévue en 2020 .

Accessoirement, les recettes de la dotation COMEDEC pour l'Etat civil et les quêtes des mariages sont enregistrées sur ce chapitre.

## 2.2 Dépenses

Une action volontariste est menée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin, non seulement de garantir une saine gestion des fonds publics, mais aussi à privilégier l'autofinancement des investissements par rapport à l'endettement .

Les principaux postes de dépenses font l'objet d'une attention particulière : les charges à caractère général (30% de nos dépenses réelles de fonctionnement) doivent baisser de 5,6% et les dépenses de personnel (53,6% des dépenses) n'augmenteront que de 1,6% avec des effectifs stables.

Chapitre	DEPENSES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20 /BP19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 518 779	6 518 779	6 154 089	-5,6%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILEES	10 916 418	10 916 418	11 087 163	1,6%
022	DEPENSES IMPREVUES	1 479 999	1 442 956		-100,0%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 374 701	2 394 701	1 796 480	-24,3%
66	CHARGES FINANCIERES	500 000	500 000	426 540	-14,7%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	624 200	632 700	725 000	16,1%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	374 267	523 737	524 300	40,1%
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 788 364</b>	<b>22 929 291</b>	<b>20 713 572</b>	<b>-9,1%</b>

### 2.2.1 Charges à caractère général : Efforts de maîtrise sur les dépenses courantes avec préservation du niveau de services

Elles contribuent au financement des actions municipales.

Une partie de ces dépenses est liée au fonctionnement des services de la Ville (marchés de prestations, DSP, maintenance, entretien, "fluides", fournitures ...).

Sur ces dépenses est fixé un objectif d'optimisation par négociation des contrats, rationalisation de l'organisation, performance énergétique.

Une autre partie constitue le coût des prestations pour les services à la population (manifestations, travaux de voirie, fleurissement des espaces publics, frais de la médiathèque, offre culturelle, fonctionnement du Conservatoire, du Centre de Loisirs, activités périscolaire et Jeunesse...).

L'année 2019 a été marquée par la finalisation de projets qui ont généré des dépenses non récurrentes.

L'année 2020 renforce les offres de services aux habitants (voir infra).

CHAPITRE 011 DEPENSES GENERALES	BP 2019	BP 2020	BP20/ BP19 (%)
------------------------------------	---------	---------	-------------------

Secrétariat général	220 445	188 305	-14,6%
Reprographie	11 500	18 300	59,1%
Développement durable	19 500	28 000	43,6%
Ressources humaines	156 937	122 380	-22,0%
Finances	163 000	179 329	10,0%
Marchés publics	97 020	95 220	-1,9%
Accueil Population	9 950	8 400	-15,6%
Informatique	243 080	232 560	-4,3%
Police	13 318	12 979	-2,5%
<b>SERVICES GENERAUX &amp; POLICE</b>	<b>934 750</b>	<b>885 473</b>	<b>-5,3%</b>
<b>CABINET DU MAIRE &amp; Jumelage</b>	<b>56 733</b>	<b>67 713</b>	<b>19,4%</b>
Bibliothèque	127 549	81 840	-35,8%
Musée	5 200	10 000	92,3%
Ecole de dessin	8 600	8 600	0,0%
Conservatoire	11 530	12 185	5,7%
Culture	7 200	5 000	-30,6%
Manifestations	407 850	353 250	-13,4%
Communication	118 547	108 950	-8,1%
<b>CULTURE &amp; MANIFESTATIONS</b>	<b>1 032 736</b>	<b>915 085</b>	<b>-11,4%</b>
Jeunesse	61 400	63 300	3,1%
Scolaire (+restauration)	584 200	580 000	-0,7%
Sport	43 250	44 100	2,0%
Centre de Loisirs	130 000	130 250	0,2%
<b>JEUNESSE SCOLAIRE &amp; SPORT</b>	<b>818 850</b>	<b>817 650</b>	<b>-0,1%</b>
Urbanisme	82 380	54 440	-33,9%
Patrimoine	1 881 540	1 797 540	-4,5%
Espaces Publics	775 850	823 350	6,1%
Voirie	1 282 200	1 128 098	-12,0%
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>4 021 970</b>	<b>3 803 428</b>	<b>-5,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 518 779</b>	<b>6 154 089</b>	<b>-5,6%</b>

🚧 **Services généraux (14% des dépenses générales) :**  
Ces frais de fonctionnement seront en baisse de 5,3%

🚧 **Culture / Communication / Evénements (15% des dépenses) :**  
Ce budget est en baisse pour des raisons clairement conjoncturelles :  
. Pour la médiathèque, l'ouverture du site de la Charité royale a nécessité l'achat de nombreux livres pour l'ouverture de nouveaux espaces  
. Pour les manifestations, certains événements exceptionnels (10 ans du parrainage de la Garde républicaine, 45e anniversaire de la Libération, ...) ne se reproduiront pas en 2020.

**Projets Culturels 2020 :**

- **Médiathèque** : La rénovation de la Médiathèque s'est accompagnée d'une réorganisation des services rendus aux lecteurs, en déployant notamment de nouveaux usages numériques et en adaptant les horaires et amplitude d'ouverture. Devant le succès de ce nouveau lieu culturel et la hausse significative de la fréquentation le fonds de livres sera donc étendu pour une meilleure rotation des collections.

En 2019, des dépenses conséquentes ont été mises en oeuvre pour la réouverture de la médiathèque en septembre. Aussi, le budget 2020 est-il réajusté pour un « rythme de croisière » de l'activité.

L'« Atelier », espace d'exposition de la Charité Royale, est disponible à la location, notamment pour les associations, et pour la programmation d'événements.

- **Conservatoire de musique et d'art dramatique** : Il poursuit son développement et son rayonnement en renforçant son offre :

**Filière Voix-Maîtrise** : Elle confirme le positionnement du Conservatoire de la Ville en tant que pôle-ressource du territoire en terme d'enseignement artistique.

**Création de classes artistiques** à partir de septembre 2020 : Le Conservatoire met en oeuvre deux classes artistiques en milieu scolaire. Une classe Théâtre à l'école Saint Merry et une classe Orchestre à l'école Lagorsse. La formation artistique est définie par le Conservatoire en lien avec l'inspection académique. L'apprentissage artistique des élèves est réalisé par des professeurs du Conservatoire. Ce processus a démarré en septembre 2019 pour permettre son lancement à la rentrée 2020.

- **Evénements** : les 60 ans du jumelage avec Constance seront célébrés par diverses rencontres. D'autre part, l'application mobile de Fontainebleau sera enrichie d'un parcours interactif de découverte des sites et bâtiments remarquables de la Ville, élaboré par les Archives municipales. Il est rappelé les événements exceptionnels des 10 ans du parrainage de la Garde Républicaine et des 30 ans de la chute du mur de Berlin.

#### **Jeunesse et sport (13% des dépenses) :**

Les dépenses de ce secteur sont maintenues

#### **Projets Scolaire, Jeunesse & Sport 2020 :**

- **Projet école numérique** : La Ville s'est engagée dans un projet pluriannuel d'installation, sur toutes les écoles publiques du premier degré, d'outils numériques et pédagogiques adaptés. La première phase s'est ouverte en 2019 avec une enveloppe importante dédiée aux réseaux et aux infrastructures.

En 2020, la seconde phase sera lancée : il s'agit du déploiement dans toutes les écoles avec l'installation des équipements (écrans numériques interactifs, classes mobiles, etc...) sur chaque site. Les coûts de maintenance seront adaptés en conséquence.

- **Jeunesse** : La Ville a souhaité recentrer son action jeunesse (public 10-17) sur les séjours. En 2020, cette politique sera prolongée, portant sur la durée des séjours (6 jours contre 3 à 5 précédemment) et le nombre de jeunes accueillis (45 jeunes).
- **Sport santé** : La Ville soutient la montée en puissance du dispositif sport santé avec l'ouverture du centre ressources et la mise en place de programmes passerelle pour les patients orientés par les médecins vers le centre ressources.
- **Cours scolaires de poney** : Cette nouvelle activité sera programmée à la rentrée 2020 pour l'ensemble des élèves dans le cadre du temps scolaire.

#### **Cadre de vie /bâtiments (62% des dépenses) :**

L'accent a été mis en 2019 sur l'entretien et la rénovation du patrimoine et de la Voirie. Les actions de 2020 seront plus orientées vers la mise en avant des espaces publics (espaces verts, élagages, fleurissement...)

### Projets Cadre de Vie 2020 :

- **Performance énergétique** : La Ville a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste Eclairage Public : La ville va poursuivre une politique de réduction des consommations énergétiques de son éclairage public, après avoir équipé en 2019 la Rue de la paroisse (12 lanternes), la rue Pierre Charles Comte (14 lanternes), la rue Dancourt (7 lanternes), la rue de l'Arbre Sec (13 lanternes) et la rue St honoré (25 lanternes).

Chauffage : En 2020, le projet de la chaufferie collective par Biomasse (voir infra) doit concerner dans un premier temps le groupe scolaire St Merry St Honoré ainsi que les gymnases Chapu et Martinel pour maîtriser les coûts de chauffage, réduire notre empreinte carbone et développer les énergies renouvelables.

Electricité et efficacité énergétique : La mise en conformité électrique se poursuit dans les bâtiments recevant du public. D'autre part, les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux ont été entrepris : Plusieurs écoles en bénéficieront en 2020 (remplacement de menuiseries, isolation de toitures terrasses etc...).

L'ensemble de ces actions contribue à la fois à réduire nos dépenses de fonctionnement et à réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments.

- **Rénovation bâtiments** communaux et écoles
- **Qualité de l'air** : Une étude sera menée dans les écoles sera initiée et la réfection de logements dans le cadre de la remise en location du patrimoine logements sera poursuivie.

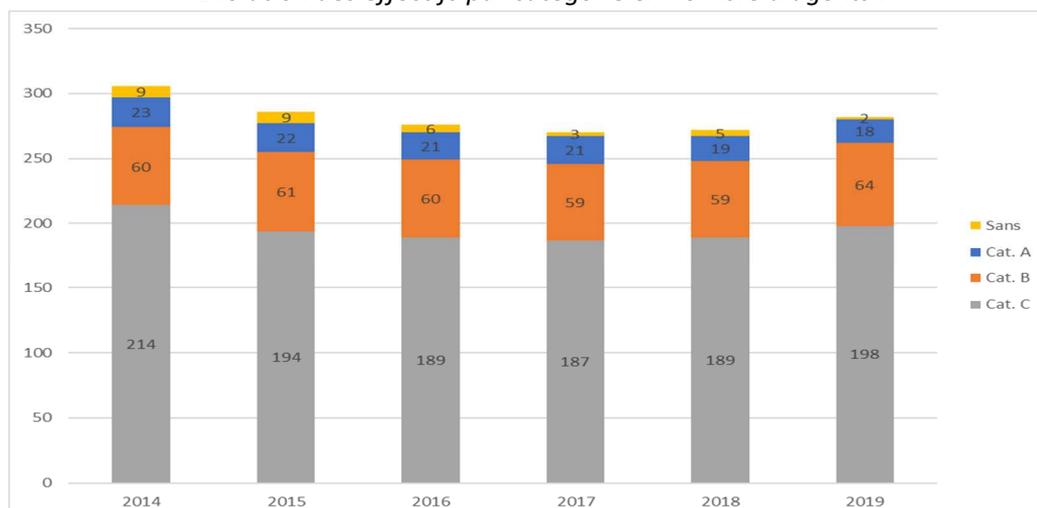
### 2.2.2 Ressources humaines : structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Evolution des dépenses de personnel :

Charge de personnel	BP 2019	BP 2020	BP2020/ BP2019
Dépenses de personnel	10 916 418	11 087 163	1,6%

### Evolution des effectifs :

*Evolution des effectifs par catégorie en nombre d'agents :*



- **Mouvements de personnel**

Les dépenses de personnel tiennent compte des éléments suivants :

- La prise en compte en année pleine sur 2020 des recrutements intervenus en 2019,
- Les créations de postes liées à la mise en place de nouveaux services (4 ETP permanents et 4 vacataires pour la médiathèque municipale),
- Le recrutement de personnel pour renforcer les équipes en place, en cas de missions supplémentaires sur un temps donné, d'évènements saisonniers, de remplacement des titulaires en cas d'absence prolongée (recrutement de 2 peintres sur 6 mois, 2 agents en renfort sur 4 mois pour le service évènement, 1 agent en renfort sur le service entretien sur l'année).
- Les départs à la retraite en 2019 non remplacés en 2020 (3,5 ETP)
- Un conducteur d'opération bâtiment prévu sur le BP 2019 sur 1 an, non inscrit sur le BP 2020 (1 ETP), en contrepartie du recrutement de 2 peintres.

Il n'est pas prévu de création de poste en 2020.

- **Mise à disposition de personnel et conventions de prestations de services**

- Ville/CAPF : la convention de prestation de service signée avec la CAPF en 2019, dans le cadre du projet « site patrimonial remarquable », pour l'intervention du service urbanisme, est prévue pour 2020.
- Ville/CCAS : La directrice recrutée par la Ville est mise à disposition dans le cadre d'une convention avec le CCAS, depuis 2016. Le CCAS procède au remboursement à la Ville de l'intégralité des charges de personnel de cet agent.
- Ville/Bois-le-Roi : Depuis de septembre 2019, une convention de prestation a été mise en œuvre avec la commune de Bois-le-Roi pour l'intervention de l'enseignante dumiste de Fontainebleau au sein des écoles de la commune. L'enseignante dumiste continue à intervenir sur les communes de Perthes en Gâtinais et Cély en Bière. En conséquence, elle a vu son temps de travail évoluer vers un temps complet, répartis sur les quatre communes. Les élèves du conservatoire de Fontainebleau bénéficient également de davantage de temps d'intervention.

## **Evolutions salariales**

- **Dispositions touchant aux revalorisations indiciaires**

Tous les cadres d'emplois ainsi que tous les emplois fonctionnels devaient bénéficier d'une revalorisation indiciaire à compter du 1er janvier 2018. Certains cadres d'emplois devaient également bénéficier de nouvelles revalorisations indiciaires au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020. Toutes ces revalorisations ont été reportées d'un an et sont prévues au BP2020.

- **Développement des aménagements de poste**

Amorcée en 2019, la démarche d'étude et d'aménagement de poste se poursuivra en 2020, afin de permettre aux agents atteints de pathologie ou de restriction médicale nécessitant une installation ou du matériel spécifique, d'exercer leurs missions dans des conditions de travail adaptées. Cette démarche s'effectue en lien avec la médecine professionnelle et préventive.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**

Il s'agit de la progression des carrières des fonctionnaires. Il contribue à l'évolution de la masse salariale du fait des avancements d'échelon et de grades, ou de la promotion interne. Cette progression découle du statut et permet une progression de la carrière des agents.

La valeur du point d'indice quant à elle restera à son niveau actuel, soit 4,6860 €.

### 2.2.3 : Dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Elles comprennent :

- Les acomptes de subventions sous convention d'objectifs
- Les subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles
- Les indemnités des élus
- Les créances admises en non-valeur, dont l'amortissement de l'emprunt non remboursé par le Syndicat de Géothermie. Ce montant passe de 171.000€ au BP2019 à 131500€ en 2020. Il n'y aura plus de charge en 2021
- Les frais de scolarité des écoles privées.

Chapitre 65	BP 2019	BP 2020	BP2020/ BP2019
Frais de gestion courante	2 374 701	1 796 480	-24,3%

### 2.2.4 : Charges financières (chapitre 66)

Les intérêts d'emprunts sont en baisse sous un triple effet :

- Disparition fin 2020 de plusieurs emprunts souscrits en 2005 et de l'emprunt pour la Géothermie de 1993
- Emprunt 2019 non mobilisé
- Faiblesse des taux d'intérêts et bon niveau de négociation

Chapitre 66	BP 2019	BP 2020	BP2020/ BP2019
Charges financières	500 000	426 540	-14,7%

### 2.2.5 : Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Ce poste est essentiellement constitué de la subvention au Théâtre.

Compte tenu du niveau de programmation et de service, elle passe de 600.000€ en 2019 à 700.000€ en 2020

Chapitre 67	BP 2019	BP 2020	BP2020/ BP2019
Charges Exceptionnelles	624 200	725 000	16,1%

### Atténuation de Produits (chapitre 014)

- **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**

Le FPIC a été mis en place en 2012 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le passage en Communauté d'agglomération a entraîné une nouvelle répartition du FPIC entre les 26 communes membres et l'EPCI.

Une répartition de droit commun est prévue par le cadre légal en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres. Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

- **Dégrèvement de Taxe d'habitation sur les logements vacants**

- **Péréquation Amendes de police :**

Précédemment, la Ville recevait 25% des amendes de police y compris celles relatives au stationnement payant. L'ex-STIF recevait 50% et à la Région Ile-de-France, 25%.

En 2018, les communes ont eu la possibilité de mettre en place le forfait post-stationnement. L'Etat garantit aux anciens bénéficiaires (STIF et Région), les recettes de l'année 2016 étant prises comme référence.

Le Comité des Finances Locales gère le produit des amendes et calcule les recettes à répartir sur la base du nombre de contraventions (N-2) x valeur de points. En 2019, le nombre d'amende a baissé de 24.721 à 13.414. De plus, le Comité a décidé une baisse de la valeur du point de 24,87€ à 20,63€.

Le produit des amendes a donc chuté mais les sommes allouées à l'ex-STIF et à la Région restent celles de 2018 (base : 2016) ; De ce fait, c'est la Ville qui doit abonder ce fonds pour le montant de 184.301€. Ce mécanisme étant nouveau, il ne figurait pas au BP2019 et est difficile à anticiper pour 2020.

<b>Atténuation de produits</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP2020/ BP2019</b>
Péréquation FPIC	263 000	270 000	2,7%
Taxe logements vacants	110 267	70 000	-36,5%
Péréquation amendes police	0	184 000	ns
Remb.dépénalisation	1 000	300	-70,0%
<b>TOTAL</b>	<b>374 267</b>	<b>524 300</b>	<b>40,1%</b>

Note : Une provision pour le litige SAPP avec le délégataire Vinci a été inscrite dans nos comptes pour 1,5m€. Cette somme sera réévaluée à la hausse ou à la baisse selon les évolutions du dossier juridique en 2020

### 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION DE INVESTISSEMENT	BP 2019*	CREDITS 2019*	BP 2020	Variation BP20/BP19
<b>RECETTES REELLES *</b>	<b>7 313 301</b>	<b>7 313 301</b>	<b>6 486 021</b>	<b>-11,3%</b>
<b>DEPENSES REELLES **</b>	<b>13 680 010</b>	<b>13 721 530</b>	<b>7 445 670</b>	<b>-45,7%</b>

\* BP 2019 : hors excédent de fonctionnement N-1 \*\*BP19: hors Reports

#### 3.1 Dépenses

La section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- Immobilisations : dépenses d'études, d'équipement et de travaux
- Les dépenses de remboursement d'emprunt

Chapitre	DEPENSES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20 /BP19
020	DEPENSES IMPREVUES	361 852	203 407	0	-100,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 866	2 000 866	1 988 592	-0,6%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	470 995	470 995	366 150	-22,3%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0	31 000	0	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 890 370	2 890 370	1 656 367	-42,7%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 955 928	8 124 892	3 415 019	-57,1%
	<b>Total Dépenses réelles investissement</b>	<b>16 169 956</b>	<b>16 211 476</b>	<b>7 426 128</b>	<b>-54,1%</b>

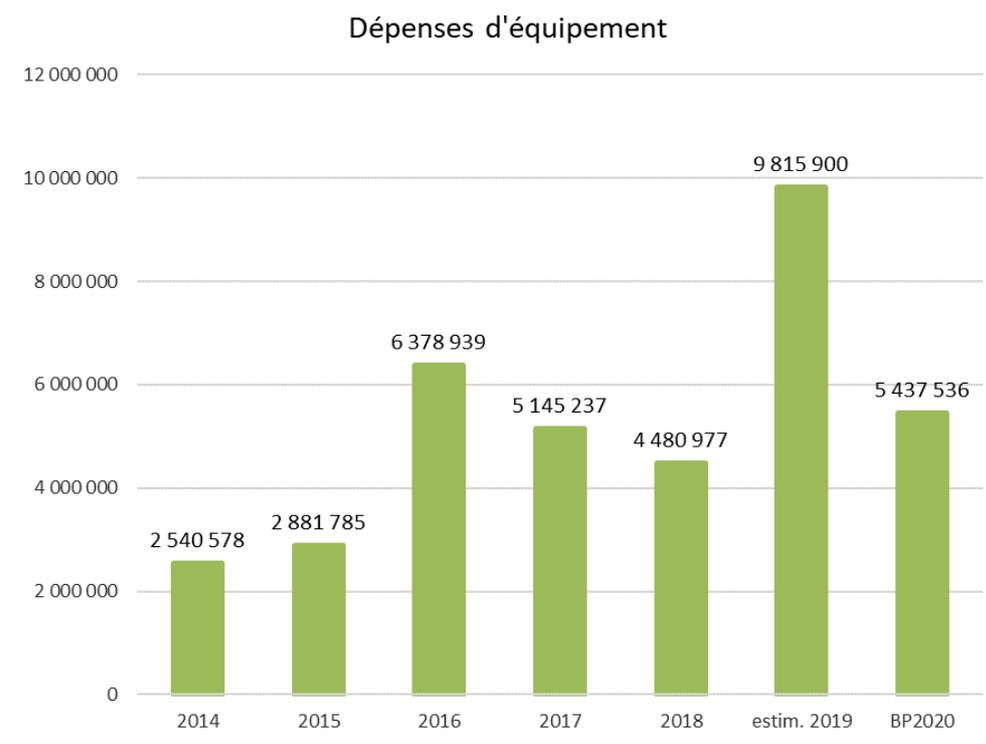
#### Dépenses d'équipement et de travaux (chapitres 20 à 23)

Les dépenses d'investissement peuvent se répartir en trois grands groupes :

- Les grandes opérations pluriannuelles
- Les dépenses récurrentes (rénovation voirie, bâtiments etc...)
- Les investissements ponctuels

Depuis plusieurs années, la Ville de Fontainebleau a la volonté de consacrer une part importante de son budget aux dépenses d'investissement. Ainsi, ce sont 36,7m€ qui ont été consacrés aux dépenses d'investissement entre 2014 et 2020.

*Evolution des dépenses d'équipement de 2014 à 2020 (hors remboursement de la dette) :*



**Les opérations pluriannuelles (autorisations de programme dites « AP ») : 2.454.000€ (45% des dépenses)**

Quatre grandes opérations ont été lancées entre 2011 et 2017. Elles seront toutes achevées entre 2019 et 2020.

La 1<sup>ère</sup> terminée a été le Cœur de Ville & Place de la République début 2019.

- **Médiathèque et Espace culturel « La Charité Royale » (2013 – 2019)**

Après le début des travaux au premier trimestre 2018, la Charité Royale (dont la Médiathèque et l'"Atelier") a été inaugurée en septembre 2019. Les derniers travaux d'aménagement intérieur sont en cours de finalisation avec notamment la pose d'un nouvel escalier.

La réception des travaux provoque un décalage de quelques semaines dans la réception des factures établies par les entreprises. Ces dernières factures et quelques finitions sont donc enregistrées sur 2020 pour clôturer cette AP-CP : 317.800€

***Les travaux s'élèveront sur 8 ans à 6,8m€ avec 2,7m€ de subventions (et le produit de la vente de la villa Lavaurs)***

- **Eglise Saint Louis (2014-2020)**

L'année 2019 a vu la réalisation des travaux de restauration intérieure de la nef et des chapelles des bas-côtés (tranche 2 de la rénovation) : réfection du sol, remise aux normes de l'électricité, diverses interventions sur des éléments menuisés, tableaux et structures, remise en valeur des décors peints. Cette tranche est achevée fin 2019 .

La réception des travaux provoque un décalage de quelques semaines dans la réception des factures établies par les entreprises. Ces dernières factures seront donc enregistrées au CP 2020 pour clôturer cette AP-CP : 415.000€.

***Les travaux des tranches 1 et 2 se sont élevés sur 6 ans à 6,6m€ avec 1,6m€ de subventions***

La 3<sup>e</sup> tranche correspond aux travaux de restauration du Transept et du Chœur et seront réalisés en 2020. A ces travaux s'ajouteront, la restauration de l'orgue et la réfection du vitrail n°100 : le montant de cette tranche est de 1.650.000€

Le budget 2020 s'élève à 2.065.600€ (solde tranche 2 et tranche 3).

- **Maison de l'Enfance (2018-2020)**

Les travaux, commencés en juin 2018, se sont terminés en 2019.

Ces travaux ont consisté en la création de bureaux et d'un espace RAM sur le plateau utilisé préalablement par la CAF, la réfection de l'espace cuisine, la mise en accessibilité et la création d'un espace « accueil des grands » au 1<sup>er</sup> étage. 20 places ont été ainsi créées.

Les derniers travaux sont le ravalement des façades côtés cour et rue : Les appels à provisions ont été émis par le syndic de copropriété.

**Les travaux s'élèveront sur 4 ans à 0,95m€ avec 0,5m€ de subventions de la CAF.**

Les travaux de ravalement seront réalisés par le syndic de copropriété au 1<sup>e</sup> trimestre 2020. Le budget prévoit un solde à régler de 70.600€

*Tableau des autorisations de programme mises au vote du conseil municipal de décembre 2019:*

Nom du Programme	Autorisations de Programme		Crédits de paiement			
	AP initiale	AP révisée proposition dec. 2019	antérieur à 2018	2018	2019	2020
			Mandaté	Mandaté	Propositions dec. 2019	Propositions dec. 2019
<b>Maîtrise d'œuvre Cœur de Ville et travaux Place de la République</b>	32 088 589,00	9 728 379,72	9 458 424,50	187 455,22	82 500,00	
<b>Projet bibliothèque</b>	4 773 106,73	6 791 889,57	2 576 553,96	1 029 296,61	2 868 252,14	317 786,86
<b>Eglise Saint Louis</b>	4 193 000,00	8 267 920,01	4 266 192,54	108 441,22	1 827 700,45	2 065 585,80
<b>Extension Maison de l'enfance</b>	757 500,00	951 000,00	19 822,80	401 322,34	459 254,30	70 600,56
<b>TOTAL AP</b>	<b>41 812 195,73</b>	<b>25 953 069,02</b>	<b>16 320 993,80</b>	<b>1 726 515,39</b>	<b>5 237 706,89</b>	<b>2 453 973,22</b>

**Les dépenses récurrentes : 1.260.650€ (23% des dépenses)**

Il s'agit des dépenses de rénovation, de mise en conformité et des équipements des services

- **Affaires Scolaires, périscolaires et Jeunesse : 146.650€**
  - Poursuite de la rénovation du centre de Loisirs et espace de stockage
  - Ecoles : aménagement des sanitaires du Bréau, achats de mobiliers
  - Jeunesse : équipement d'animation
- **Sport et vie Associative : 50.000€**
  - Mise en conformité électrique et désenfumage Maison des Associations
  - Mise en conformité électrique Gymnase Chapu
  - Etanchéité Gymnase Martinel
- **Culture : 136.900€**
  - Nouveaux fonds de livres, jeux et « dys » pour la Médiathèque
  - Mobilier pour les réserves du Musée

- Conservatoire : instruments pour la création des classes artistiques Orchestre et Théâtre et rénovation de 2 salles.
- **Communication et Manifestations : 54.700€**
  - Matériels
  - Mobiliers
- **Voirie et stationnement : 472.700€**
  - Aménagements et accessibilité (PMR)
  - Travaux de performance énergétique
  - Enfouissement réseaux
- **Urbanisme et aménagement espaces publics : 46.200€**
  - Aménagement urbain
  - Véhicules
- **Patrimoine : 240.000€**
  - Travaux de performance chauffage
  - Réfection mur cimetière
  - Mise en conformité Bâtiments communaux (SSi, défibrillateurs, alarme...)
- **Affaires générales : 113.500€**
  - Police sécurité
  - Archives : mobilier de classement
  - Informatique : logiciels, matériels (PC et écrans)
  - Installation autocommutateur IPBX pour la téléphonie de l'Hôtel de Ville

#### **Les nouveaux projets : 1.723.400€ (32% des dépenses)**

- **Phase d'étude de plusieurs projets : 331.000€**
  - Création d'un Groupe scolaire Léonard de Vinci
  - Rénovation du bâtiment de la Mission
  - Aménagement de la place de l'Etape
  - Réfection du mur de Ferrare
  - Plan canicule Bâtiment Enfance
  - Conservatoire
  - Musée d'Art et d'Histoire militaires
- **Charité Royale, rénovation des bureaux et aménagement des collections : 440.000€**
- Démolition et reconstruction du **Préau St Merry : 155.000€**
- Tranche 2 du plan « **Ecole numérique** » (tablettes, imprimantes...) : **119.000€**
- Aires de jeux des Lilas et autres sites : **88.000€**
- **Projets de voirie : 200.000€**
  - Cuves de dépôts volontaires enterrés rue de la Chancellerie
  - Mise en éclairage du cheminement Village Faisanderie
  - Réfection chaussée passage Roncin
- **AD'AP : 390.400€**

Il s'agit de la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

- Hôtel de Ville
- Club des aînés La Salamandre

**Dossier Energie** : Le projet Biomasse est encore en phase de concertation et n'est donc pas pris en compte dans le Budget primitif 2020

Le syndicat de Géothermie, créé avec 3 autres membres (CAPF, Centre Hospitalier Sud Seine et Marne, OPH 77), n'a plus d'activité. Sa dissolution sera proposée au 31/12/2019 puis sa liquidation patrimoniale.

La Ville a acté d'autre part, le délégation de service public pour un réseau de chaleur urbain (biomasse) lors du conseil de février 2019.

Ce projet, soutenu par une subvention de la Région de 1,65m€, permettra de contribuer à la réduction de l'émission de CO2 sur le territoire communal.

Fontainebleau participe ainsi à la stratégie mise en place au niveau régional dans le cadre du plan Energie-Climat de l'Île-de-France. L'objectif est de tendre vers une production d'énergie 100% sans carbone et 100% énergie renouvelable à horizon 2050.

### 3.1.2 Emprunts et dettes : 1.988.592€

Les remboursements d'emprunts en cours au 1/1/2020 s'élèvent à 1.780.000€.

Les remboursements des emprunts souscrits en 2019 et 2020 ont été budgétés.

Le dernier remboursement pour la géothermie sera de 131.533€.

## 3.1 Recettes d'investissement et financement

Chapitre	RECETTES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020 (nouv.credits)	Variation BP20 /BP19
10	DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	950 000	950 000	1 050 000	10,5%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 399 480	2 399 480	369 488	-84,6%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 780 000	3 780 000	4 910 000	29,9%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 821	7 821	0	-100,0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171 000	171 000	131 533	-23,1%
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES	5 000	5 000	5 000	0,0%
1068	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT	2 312 217	2 312 217	0	-100,0%
	<b>Total RRI</b>	<b>9 625 518</b>	<b>9 625 518</b>	<b>6 466 021</b>	<b>-32,8%</b>

### 3.1.1 Dotations d'investissement

 **Taxe d'aménagement : 150.000€**

 **FCTVA : 900.000€**

Compte tenu des investissements importants de 2019, le FCTVA, calculé sur les dépenses N-1 doit être en progression.

### 3.1.2 Subventions

Les subventions correspondent aux montants attribués pour la tranche 3 de l'église et la DETR 2019.

### 3.1.3 Emprunts

Pour financer ses investissements, La Ville a souscrit fin 2019, 2 emprunts à long terme (20 ans), non mobilisés en 2019 ; Les taux négociés sont respectivement de 0,78% et 0,88%.

D'autre part, considérant des fluctuations de trésorerie et afin de piloter au mieux son niveau de trésorerie, la Ville a contracté une ligne de trésorerie pour un montant d'1M€. Les sommes mobilisées produiraient un intérêt à 0,23%.

Une étude est actuellement menée concernant la renégociation de l'emprunt structuré souscrit auprès de la SFIL. Le refinancement éventuel pourrait intervenir à l'une des échéances trimestrielles de 2020.

### La capacité d'autofinancement

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement. Elle s'élève à 979.649€

### 3.3 Encours de dette long et moyen terme

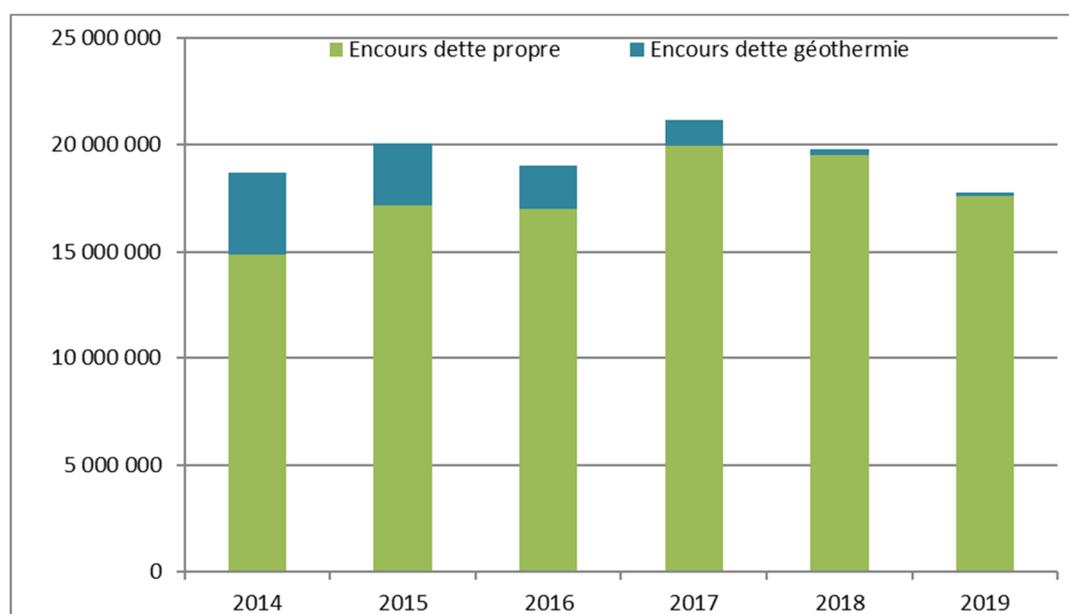
Pour les budgets Ville et Théâtre, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 s'élève à 17,8 m€ contre 19,79m€ en 2018 et 21,14 m€ en 2017.

L'endettement a été maîtrisé ces dernières années, de telle sorte que l'encours de la dette se situe fin 2019 à un niveau inférieur à celui de 2008 (21,09 M€ au 31/12/08)

En 2020 prend fin le prêt (avance du département) pour la Géothermie.

Afin de financer les investissements de cet exercice, il est prévu au budget un emprunt de 4,9m€. Toutefois, ce montant pourra être revu à la baisse en fonction de l'obtention de subventions, de l'intégration de nos résultats et de l'avancement des chantiers.

Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre entre 2014 et 2019 (prévision)



#### 4. Tableaux de synthèse :

##### 4.1 Section de FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20 /BP19	Chapitre	RECETTES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20 /BP19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 518 779	6 518 779	6 154 089	-5,6%	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 564 720	1 564 720	2 556 986	1,6%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILEES	10 916 418	10 916 418	11 087 163	1,6%	73	IMPOTS ET TAXES	15 082 355	15 082 355	14 360 595	
022	DEPENSES IMPREVUES	1 479 999	1 442 956		-100,0%	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 120 043	4 088 000	4 102 440	-0,4%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 374 701	2 394 701	1 796 480	-24,3%	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	575 526	575 526	549 700	-4,5%
66	CHARGES FINANCIERES	500 000	500 000	426 540	-14,7%	76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	624 200	632 700	725 000	16,1%	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	253 600	468 090	15 500	-93,9%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	374 267	523 737	524 300	40,1%	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	108 600	108 600	88 000	-19,0%
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 788 364</b>	<b>22 929 291</b>	<b>20 713 572</b>	<b>-9,1%</b>		<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 704 844</b>	<b>21 887 291</b>	<b>21 673 221</b>	<b>-0,1%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 782 000	3 823 520	479 649	-87,3%	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 855 520	6 855 520	0	-100,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000 000	2 000 000	500 000	-75,0%	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000	10 000	20 000	100,0%
	<b>Total Dépenses</b>	<b>28 570 364</b>	<b>28 752 811</b>	<b>21 693 221</b>	<b>-24,1%</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>28 570 364</b>	<b>28 752 811</b>	<b>21 693 221</b>	<b>-24,1%</b>

##### 4.2 Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020	Variation BP20 /BP19	Chapitre	RECETTES	BP 2019	CREDITS 2019	BP 2020 (nouv. crédits)	Variation BP20 /BP19
020	DEPENSES IMPREVUES	361 852	203 407	0	-100,0%	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	950 000	950 000	1 050 000	10,5%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 866	2 000 866	1 988 134	-0,6%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 399 480	2 399 480	369 488	-84,6%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	470 995	470 995	366 150	-22,3%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 780 000	3 780 000	4 910 000	29,9%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0	31 000	0		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 821	7 821	0	-100,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 890 370	2 890 370	1 656 367	-42,7%	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171 000	171 000	131 533	-23,1%
21	IMMO CORPORELLES VINCI	2 489 946	2 489 946	0	-100,0%	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES	5 000	5 000	5 000	0,0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 955 928	8 124 892	3 415 019	-57,1%	1068	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT	2 312 217	2 312 217	0	-100,0%
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>16 169 956</b>	<b>16 211 476</b>	<b>7 425 670</b>	<b>-54,1%</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>9 625 518</b>	<b>9 625 518</b>	<b>6 466 021</b>	<b>-32,8%</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000	10 000	20 000	100,0%	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000 000	2 000 000	500 000	-75,0%
041	OPERATIONS	100 000	100 000	100 000	0,0%	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	100 000	100 000	0,0%
						021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 782 000	3 823 520	479 649	-87,3%
						001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	772 438	772 438	0	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>16 279 956</b>	<b>16 321 476</b>	<b>7 545 670</b>	<b>-53,7%</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>16 279 956</b>	<b>16 321 475</b>	<b>7 545 670</b>	<b>-53,7%</b>

## 5. Le budget annexe du Théâtre

L'activité du théâtre municipal comprend trois volets principaux :

- Programmation d'une saison artistique et culturelle :

A ce titre une trentaine de spectacles sont programmés aussi bien en Théâtre, Musique, Danse, Humour, Jeune public, Cirque. Ces spectacles ont réuni 10766 spectateurs soit une fréquentation de 80% (+ trois points par rapport à l'année dernière)

### Actions culturelles :

Autour de cette programmation sont organisées des actions culturelles en faveur du monde de l'éducation (écoles maternelles et primaires de Fontainebleau, Collèges et Lycées du canton de Fontainebleau). Pour le public trois volets d'actions culturelles sont proposées : les journées curieuses, une semaine en..., le Printemps des poètes, des masterclass, des rencontres, des conférences).

L'ensemble des actions culturelles sont gratuites afin de permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre culturelle et permettent également de faire participer les acteurs culturels et artistique du territoire de Fontainebleau : Ces actions ont réuni 5 714 personnes.

Ce volet permet au Théâtre de percevoir une subvention du Conseil Départemental de Seine-et-Marne de 50.000€ au titre des Lieux d'Expression Culturelle et Artistique et de 25 000€ du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle.

Le ratio (recettes billetterie) / (dépenses artistiques et droit d'auteur) s'établit à 73%

- Mise à disposition des espaces :

La mise à disposition des espaces du Théâtre est menée et qui permet la valorisation des espaces et du savoir-faire technique. Des prestations de ménage et de sécurité mises en place permettent également une refacturation pertinente et une conformité avec les règlements des établissements recevant du public. Cette activité génère 40% environ de jours d'occupation des espaces du Théâtre (hors vacances scolaires). Il est à noter que les objectifs de recette ont été dépassés ce qui conforte substantiellement le budget du Théâtre.

Enfin les espaces du Théâtre sont utilisés pour les évènements Mairie ou les évènements pour lesquels la Ville est partenaire (Série séries ou Festival Histoire de l'art par exemple) ainsi que pour les évènements des écoles, collèges et lycées, associations et œuvres caritatives.

Les investissements ont été limités aux acquisitions de matériels nécessaires à l'activité artistique de l'équipement.

Pour 2020, le montant de la subvention du budget principal vers le budget annexe sera ajusté lors du vote du budget primitif afin de tenir compte de l'offre culturelle du théâtre 2019/2020 et de la nécessité de travaux de rénovation et de sécurité pour 169.000€.

Ces investissements sont financés par un emprunt d'un montant équivalent.

## 5-1 Section de fonctionnement

Chap.	DEPENSES	BP2019	CREDIT 2019	BP2020	Chap.	RECETTES	BP2019	CREDIT 2019	BP2020
011	Charges à caractère général	431 620	422 120	457 013	013	Atténuation de charges			
012	Frais de personnel et assimilés	415 912	415 912	421 410	70	Produits de gestion courante	145 752	145 752	144 500
022	Dépenses imprévues				74	Dotations, subventions, participations	75 000	75 000	75 000
65	Autres charges de gestion courante	22 000	31 500	31 000	75	Autres produits de gestion courante	25 000	25 000	25 000
66	Charges financières	5 626	5 626	5 010	76	Produits financiers			
67	Charges exceptionnelles			0	77	Produits exceptionnels	600 000	600 000	700 000
<b>Total des Dépenses réelles</b>		<b>875 158</b>	<b>875 158</b>	<b>914 433</b>	<b>Total des Recettes réelles</b>		<b>845 752</b>	<b>845 752</b>	<b>944 500</b>
023	Virement à la section d'Investissem	11 000	11 000	11 315	002	Résultat de Fonctionnement reporté	59 406	59 406	
042	Opé. D'ordre de transfert de section	19 000	19 000	18 752	042	Opé. D'ordre de transfert de section à sect	0	0	
<b>Total des Dépenses d'ordre</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 067</b>	<b>Total des Recettes d'ordre</b>		<b>59 406</b>	<b>59 406</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>905 158</b>	<b>905 158</b>	<b>944 500</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>905 158</b>	<b>905 158</b>	<b>944 500</b>

## 5-2 Section d'investissement

Chap.	Dépenses	BP2019 +RAR	CREDIT 2019	BP2020	Chap.	RECETTES	BP2019	CREDIT 2019	BP2020
16	Capital de la dette	30 000	30 000	30 000	10	Dotations, fonds divers et réserves (1068)	36 727	36 727	
21	Immobilisations incorporelles			70 000	16	Emprunts et dettes assimilées	48 000	48 000	169 000
21	Immobilisations corporelles	54 950	54 950	99 067	19	Différentiel sur cessions d'immobilisations			
<b>Total des Dépenses réelles</b>		<b>84 950</b>	<b>84 950</b>	<b>199 067</b>	<b>Total des Recettes réelles</b>		<b>84 727</b>	<b>84 727</b>	<b>169 000</b>
002	Résultat d'Investissement repor	29 777	29 777		021	Virement de la Section Fonctionnement	11 000	11 000	11 315
041	Opérations patrimoniales				040	Opé. D'ordre de transfert de section à sect	19 000	19 000	18 752
<b>Total des Dépenses d'ordre</b>		<b>29 777</b>	<b>29 777</b>	<b>0</b>	<b>Total des Recettes d'ordre</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 067</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>114 727</b>	<b>114 727</b>	<b>199 067</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>114 727</b>	<b>114 727</b>	<b>199 067</b>